



## demande de prélèvement adn

Par **bernadette51**, le **31/03/2011** à **15:10**

bonjour je vais vous raconter mon histoire nous avons acheter un terrain avenant a notre maison .sur se terrain nous avons retrouver des déchet radiatif thorium il a était vendu par la commune .mon mari a eu une altercation avec le maire il a était jugé par le tribunal correctionnel reconnu coupable son peine car cest lui qui la provoquer . l affaire a était juger sa fait 6 mois.hier nous avons eu la visite de la gendarmerie qui a demander un prélèvement adn je ne comprend pas pourquoi car on a l impression qu il est un criminel pc nous somme en procé contre l commune pour la vente de se terrain.peut t on me dire s il est obliger de se rendre a la convocation sur la feuille c est marquer enquête préliminaire pprocés-verbal de convocation a témoin . les gendarme mon dit que c était bien l affaire du maire et si mon mari ne se présente pas ils viendront le chercher de force on t ils le droit et doit t ils avoir un mandat merci

Par **Domil**, le **31/03/2011** à **16:43**

Il a été condamné pour un délit (violence volontaire) pour lequel, l'article 706-55 du code de procédure pénale prévoit qu'il y a inscription au fichier national automatisé des empreintes génétiques.  
il peut refuser, il recevra alors une convocation au tribunal car refuser est un autre délit